

Des aménagements pour sécuriser la traversée piétonne de l'avenue Pierre-Brossolette



La Ville de Troyes continue d'investir pour sécuriser la traversée piétonne sur les axes à forte circulation, à l'instar de l'avenue Pierre-Brossolette, dont les travaux d'aménagement démarrent lundi 11 avril prochain.

Ces travaux, prévus au niveau du carrefour avec la rue Belgrand et du passage de l'esplanade de Belgique, consistent à permettre une traversée en 2 temps en toute sécurité sur un axe particulièrement emprunté par de nombreux usagers de l'agglomération. L'objectif de cet aménagement, mis en place également face à Y SCHOOLS, est d'offrir aux piétons la possibilité de s'arrêter en milieu de chaussée.

Du lundi 11 avril au 22 avril, les services techniques troyens prévoient de :

- o réaliser des îlots directionnels obligeant les automobilistes à circuler sur une seule voie ;

- o réduire à 1 voie de circulation au lieu de 2 dans les 2 sens de circulation en amont du plateau surélevé (pour réduire les vitesses de circulation à un endroit où les automobilistes roulaient jusqu'à présent côté à côté et doublaient sans toujours prêter attention aux piétons) ;

- o marquer au sol des places des places stationnement longitudinales et une

livraison supplémentaires entre la rue de la mission et la rue des Terrasses (cf visuel ci-joint)

Pendant la durée des travaux, la circulation sera réduite à 1 voie de circulation au lieu de 2 dans les 2 sens de circulation, tout comme après les travaux. Un boîtage sera adressé prochainement aux riverains et aux commerçants concernés.

En complément, les services techniques troyens interviendront cet été :

- o rue Jean-Leguisse pour entretenir la chaussée ;

- o parking Delestraint pour reprendre ponctuellement l'enrobé, sécuriser la sortie en y implantant un feu de signalisation tricolore, installer du mobilier urbain complémentaire et renforcer le marquage au sol.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr